

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Fonctionnement du dispositif</b>	<b>189</b>

La Commission Permanente,

- VU** le programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020 et les règlements de l'Union Européenne relatifs aux financements du Fonds Social Européen,
- VU** l'article L 4221-1 du Code général des collectivités territoriales,
- VU** le Code du travail et notamment son Livre II « *l'apprentissage* »,
- VU** la Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la convention-type de création de CFA pour la période 2017-2021,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

Après en avoir délibéré,

1. Dernières évolutions de l'offre de formation professionnelle initiale par apprentissage pour la rentrée 2019

Evolution de la gouvernance du CFA des Villes de la Mayenne : fermeture du CFA et transfert de l'offre de formation vers les CFA repreneurs - derniers ajustements

APPROUVE

le transfert des quatre BTS du site Réaumur Buron du CFA des Villes de la Mayenne vers le CFA du Maine, à compter du 1er septembre 2019,

APPROUVE

l'avenant à la convention de création de CFA 2017-2021 approuvée par délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 n° 0721639R-007 (cf. 1 - annexe 1),

AUTORISE

la Présidente à signer l'avenant n° 0721639R-007,

AUTORISE

la modification du tableau des formations joint en annexe de la convention de création du CFA 2017-2021

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

REÇU le 02/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs